La lettre AGRIC de l' UDON



SOMMAIRE

- Contrat Pollutions
 Diffuses 2015 2019 :
 vers des changements
 de pratiques
- Nouveau contrat territorial eau multithématique : demandez le programme !
- Nouveau : un outil web d'enquêtes agricoles !
- Les groupes, vecteurs de changements de pratiques

Éditorial

La Lettre Agricole de l'Oudon revient! Après une interruption liée à la crise sanitaire et au changement de gouvernance, voici le numéro 32!

Le précédent contrat territorial pollutions diffuses, porté par le syndicat du bassin de l'Oudon a permis des améliorations notables de la qualité de l'eau, grâce à l'engagement de nombreux acteurs.

Fort de ces résultats, le syndicat poursuit son engagement : ce numéro présente le nouveau programme d'actions du contrat territorial eau multithématique 2020-2022.

Les résultats sont encourageants : ensemble, continuons les efforts pour améliorer la qualité des eaux de l'Oudon!

Rémi Garot,

Vice-président du syndicat du bassin de l'Oudon

Laurent Lelore, Président du CRATEAS

Contrat Pollutions Diffuses 2015 - 2019 : vers des changements de pratiques

Le contrat territorial signé en 2015, avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les départements de Mayenne et du Maine-et-Loire, a permis de déployer le programme d'actions Agr'eau Oudon, avec un important volet agricole.

Ainsi 200 exploitants ont pu bénéficier de conseils et d'accompagnements individuels ou collectifs sur les aires d'alimentation en eau potable du captage de Segré et des captages souterrains situés sur les communes de Saint-Cyr-Le-Gravelais, Livré-la-Touche et Château-Gontier.

Les prestations individuelles étaient variées, les principales étant :

 des diagnostics changements de systèmes, pour 82 exploitants, dont 53 engagés en contrats MAEC de 5 ans, des diagnostics ciblés pour 36 exploitants, sur la thématique de la réduction des phytosanitaires, la gestion de la fertilisation azotée, le travail et la fertilité du sol.

Une cinquantaine d'exploitants agricoles ont aussi pu participer à des accompagnements collectifs, sur les thématiques du sol, de l'autonomie alimentaire, ou encore de l'agronomie.

D'autres actions ont également été réalisées, comme l'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto, la mise en œuvre de la Charte Jardiner au Naturel dans les enseignes de jardinerie, ou encore la diffusion de la Lettre Agricole de l'Oudon.



Nouveau contrat territorial eau multithématique : demandez le programme!

En 2020, le syndicat du bassin de l'Oudon a signé un nouveau contrat territorial eau multithématique, avec l'Agence de l'eau, la Région et les Départements. Ce nouvel outil doit permettre de travailler en transversalité pour améliorer la qualité de

Différentes actions sont ainsi prévues au programme, avec un important volet agri-

- sur les aires des captages souterrains du bassin, les agriculteurs volontaires peuvent réaliser des diagnostics centrés sur la fertilisation azotée avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, en vue de définir un programme d'actions,
- en attente de la nouvelle PAC, aucun nouveau contrat n'est possible ; cependant les exploitants déjà engagés en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur l'aire du captage de Segré peuvent poursuivre leur contrat et bénéficier d'un suivi technique,
- sur l'ensemble du bassin de l'Oudon, des accompagnements collectifs sont proposés par 8 prestataires sur différentes thématiques : autonomie alimen-



taire, couverts végétaux, travail du sol, gestion des phytosanitaires, fertilisation azotée, adaptation au changement climatique,

- sur l'ensemble du bassin de l'Oudon, les agriculteurs désireux de réaliser des changements sur l'ensemble de leur exploitation peuvent réaliser des diagnostics changements de systèmes et être suivis pendant les 2 années consécutives pour la conduite de ces changements, avec une des 6 structures retenues,

- sur l'ensemble du bassin de l'Oudon, les exploitants peuvent réaliser un diagnostic écoute-conseil qui leur permettra de recenser leurs éventuelles pratiques à risques pour la qualité de l'eau, avec un des 6 prestataires retenus.

Pour plus de renseignements, contactez le Syndicat du bassin de l'Oudon 02 41 92 52 84 - contact@bvoudon.fr ou sur https://www.bvoudon.fr/node/195

Où ?	Captages souterrains	Aire d'alimentation du captage de Segré	Ensemble du bassin de l'Oudon		
Quoi ?	Diagnostics centrés sur la fertilisation azotée	Suivi MAEC	Accompagnement collectif	Diagnostics changements de systèmes	Diagnostics Écoute Conseil
Qui ?	Chambre régionale d'agriculture	CERFrance 53-72 CIVAM AD 53 Chambre régionale d'agriculture	Actis Environnement CERFrance 53-72 CIVAM AD 49 CIVAM AD 53 CIVAM Bio 53 Chambre régionale d'agriculture Hautbois Terrena	Actis Environnement CERFrance 53-72 CIVAM AD 53 CIVAM Bio 53 Chambre régionale d'agriculture Terrena	Actis Environnement CERFrance 53-72 Chambre régionale d'agriculture Hautbois Seenovia Terrena



Lors des entretiens avec les exploitants, les conseillers collectent bon nombre de données, allant de l'assolement, aux quantités d'azote minéral épandues, ou aux pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires. L'objectif est notamment de disposer d'informations permettant d'orienter les exploitants vers des pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau grâce à un conseil individuel ajusté, et des actions collectives adaptées aux problématiques du territoire. Ces données restent confidentielles et seront utilisées de façon anonymisée et globale à l'échelle du bassin de l'Oudon.





M. et Mme LERAY, **EARL des Fontaines** à La Chapelle-Hullin



De la culture d'orge au méteil

→ Pouvez-vous vous présenter ?

Nous travaillons en couple sur une petite exploitation d'une cinquantaine d'hectares

> Pourquoi avez-vous décidé de réaliser un diagnostic changement de système?

Grâce à notre conseiller environnement, nous nous sommes engagés dans un diagnostic changement de système pour pouvoir entrer dans une mesure agroenvironnementale, qui permettait de valoriser financièrement les pratiques menées sur notre exploitation. Le suivi annuel réalisé nous assurait de bien rentrer dans le cahier des charges imposé.

→ Que vous ont apporté les prestations soutenues par le syndicat du bassin de l'Oudon?

Nous avons adapté nos pratiques et nos cultures sur l'exploitation au cahier des charges de notre MAEC : nous avons totalement arrêté la culture d'orge d'hiver, sur laquelle nous utilisions des régulateurs de croissance, au profit du méteil, avec un mélange triticale-vesce-pois-avoine, et avec beaucoup de prairies, nous avons des IFT faibles, ce qui bénéficie à la qualité de l'eau.



Vers plus d'autonomie alimentaire

Pouvez-vous vous présenter ?

Je travaille seul sur une exploitation avec une cinquantaine de vaches laitières, pour 414 000 L de lait, sur 72 ha de SAU en agriculture raisonnée. L'assolement comprend du maïs, du blé, du colza et de l'herbe, sur un parcellaire regroupé.

→ Pourquoi avez-vous décidé de réaliser un diagnostic changement de système?

Grâce à mon conseiller en environnement, j'ai constaté que j'avais un poste de dépenses beaucoup plus élevé que les exploitants du secteur en achat de concentrés. J'ai donc décidé de faire des changements pour améliorer mon autonomie alimentaire et réduire mes dépenses.

→ Quels changements avezvous opéré sur votre exploitation grâce à ces prestations soutenues par le syndicat du bassin de l'Oudon?

J'ai remplacé une vieille prairie avec un salissement important par une nouvelle prairie en RGA-trèfle, plus productive. Ce mélange fourrager contribue à une diminution de l'apport de concentrés. Étant sur des terres en fonds de vallée, le fait de remplacer des cultures par de la prairie me permet aussi de limiter les apports de polluants vers l'eau du ruisseau et d'assurer un meilleur bien-être aux animaux qui bénéficient de la fraîcheur.



M. Thony GAUCHER, EARL de la Rivière à Pouancé

Pouvez-vous vous présenter?

Ma femme et moi sommes producteurs bovin lait sur une SAU de 89 ha, dont 16 ha de maïs et 9 ha de céréales, le reste en prairies, pour 500 000L de lait. J'ai fait un diagnostic changement de système qui m'a permis de confirmer mon engagement en MAEC en 2016 : convaincu du système herbager, ces suivis m'ont permis de valoriser les pratiques en place et d'affiner l'assolement, d'introduire du méteil, de réduire le chargement et d'améliorer notre autonomie alimentaire.

Pourquoi avez-vous décidé de participer à un groupe ?

Le groupe est une source de partage et d'inspiration. Cela permet de se former en continu. Nous allons pouvoir aborder l'autonomie alimentaire, l'adaptation aux sécheresses répétitives et aux problèmes de fourrages, la mise en place de cultures dérobées ou de colza fourrager.

M. Montauban, EARL du Pont Hubert à Cossé-le-Vivien

Pouvez-vous vous présenter?

Ma femme et moi sommes producteurs bovin lait sur une SAU de 50 ha, dont 11 ha de maïs, de la betterave, du méteil et des prairies, pour 384 000L de lait.

Pourquoi participer à un groupe ?

À plusieurs, on avance plus vite que tout seul. Cela permet de comparer les pratiques de chaque ferme, d'échanger sur des points techniques comme la gestion des pâturages, des espèces implantées dans les prairies, l'élevage des veaux. Le collectif permet de se remettre en question, d'évoluer, de voir les choses sous un autre angle et d'avancer plus vite que figé dans ses habitudes. Un accompagnement agronomique est important, surtout avec le changement climatique qui impacte la production de fourrages. D'autres éléments sur la conduite du troupeau, comme l'insémination et l'alimentation des génisses sont aussi vues et permettent d'améliorer les performances sur sa ferme.







Vous pouvez bénéficier de conseils techniques et d'aides financières pour vos plantations de haies bocagères durant l'hiver 2021-2022 : plus de renseignements sur https://www.bvoudon.fr/qualite-de-l-eau/le-plan-d-action-du-syndicat/les-plantations-bocageres ou au 02 41 92 52 84 au Syndicat du bassin de l'Oudon.

La lettre agricole de l'Oudon est une publication du Bassin de l'Oudon 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU www.bvoudon.fr

Directeur de la publication :
M. GRIMAUD - Rédaction :
Chambres d'agriculture,
Syndicat du bassin de l'Oudon.
Mise en page : Diabolo, le studio
graphique d'Imprim'Services
Impression : Imprimerie Planchenault
Crédits photos :

Laurence Leray, Chambre d'agriculture, Syndicat du bassin de l'Oudon Papier recyclé - Encres végétales Bulletin édité à 4400 exemplaires ISSN: N° 1632 - 9228

La lettre de l'Oudon est le fruit du travail du Comité de Pilotage à Vocation Agricole qui rassemble agriculteurs, coopératives, distribution et négociants, services de l'État, collectivités locales... L'objet de cette instance vise à reconquérir la qualité de l'eau. Elle est financée via le Contrat Territorial Eau multithématique de l'Oudon (2020-2022)

Partenaires techniques et financiers :













